

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 19 AOUT 2008**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 19 août 2008, a adopté des délibérations et a pris des arrêtés.

Protection de l'emploi local :

Le gouvernement a émis un avis défavorable à la délivrance de 19 autorisations de travail pour des opérateurs polyvalents d'engins de terrassement philippins que souhaitait embaucher la société Vinci sur le chantier de l'usine du nord.

Il y a en effet suffisamment de main d'œuvre calédonienne dans ce métier pour répondre aux besoins.

Selon la loi organique, les décisions individuelles relatives au travail des étrangers relèvent de la compétence du gouvernement.

Il s'avère que, pour ces 19 demandes, Cap Emploi a émis un avis défavorable car la main d'œuvre locale est suffisante, notamment suite à une formation que l'organisme a conduite récemment.

La vigilance des services du gouvernement est très forte pour que les Calédoniens qui le souhaitent et possédant la formation nécessaire, notamment pour les emplois à basse qualification, puissent être embauchés sur les chantiers de construction des usines.

A cette occasion, le gouvernement rappelle que la Nouvelle-Calédonie a consenti d'importants efforts depuis plusieurs années pour organiser des formations permettant aux Calédoniens d'acquérir les compétences et les diplômes nécessaires pour satisfaire aux besoins des sociétés métallurgiques.

En 2007, 366,4 millions de francs ont été consacrés aux formations aux métiers des mines et de la métallurgie pour 277 personnes. Les efforts ont été poursuivis en 2008 avec un budget de 462 millions pour former 298 stagiaires.

Maîtrise de l'énergie :

- Dans le cadre des opérations du fond de concours pour la maîtrise de l'énergie, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une douzaine de primes à des projets proposés par le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie. Par ailleurs, trois quotas inférieurs à un montant de 1 500 000 F CFP chacun ont été accordés à des audits énergétiques (bilan carbone) et dix pompes solaires ont été autorisés.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retenu dix projets à inscrire sur la liste des opérations financées par le fond de concours pour la maîtrise de l'énergie.
- Monsieur Eric Gay pour l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie et Monsieur Daniel Fisdiepas pour l'association des maires de Nouvelle-Calédonie ont été désignés en qualité de représentants des communes au sein du comité de gestion du fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie.

Concours :

- Le gouvernement a fixé à 17 le nombre de postes ouverts pour le recrutement des élèves infirmiers au titre de l'année 2008.
- Un concours interne est ouvert à compter du 5 novembre 2008 pour le recrutement de huit cadres de santé des personnels paramédicaux de la Nouvelle-Calédonie.
- Un concours interne est ouvert à compter du 25 octobre 2008 pour le recrutement de onze techniciens supérieurs du cadre de l'informatique de la Nouvelle-Calédonie.
- Un concours externe, interne et réservé est ouvert pour le recrutement d'attachés d'administration générale du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie à compter du 8 novembre 2008 :

Corps	Type de concours	Nbre de postes Liste principale	Nbre de postes Liste complémentaire
Attaché d'administration générale	Externe	33	16
	Interne	14	-
	Réservé (délibération n°230)	3	-
	Réservé (délibération n°380)	7	-

Subvention en faveur de l'enseignement :

- 10 544 597 F CFP aux écoles primaires publiques de la province Sud (projets d'écoles)
- 1 600 000 F CFP aux écoles primaires publiques de la province Sud (échanges scolaires)
- 260 000 F CFP aux écoles primaires publiques de la province Sud (classes découvertes)
- 3 158 724 F CFP aux écoles primaires publiques de la province Nord (projets d'écoles)
- 200 000 F CFP aux écoles primaires publiques de la province Nord (échanges scolaires)
- 40 000 F CFP à l'école maternelle de Xepenehe province des Îles Loyauté (échanges scolaires).
- 1 450 000 F CFP à différentes associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'enseignement.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les indemnités de sujétions des personnels d'encadrement et assimilés.
- Monsieur Raphaël Larvor est nommé chef du service d'études économiques à la direction des affaires économiques.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une dérogation à la durée du travail à la société Endel NC dans le cadre du chantier de construction du projet Koniambo à Vavouto.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des bénéficiaires de l'indemnisation des entrepreneurs de transports en commun exerçant sur des lignes d'intérêt territorial pour le compte de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des bénéficiaires de l'aide exceptionnelle de fonctionnement pour les transporteurs routiers de personnes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré sept cartes professionnelles de conducteur de transport routier de personnes ainsi que sept autorisations de transport routier.
- Madame Josette Chaillou-Didelot a été nommée chef du service des transports terrestres de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres, par intérim.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé son agrément à la société de transports sanitaires terrestres « Ambulances Hardy ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le report du tirage au sort des loteries de l'association calédonienne d'équitation western (ACEW) et de l'association aide volontaire aux évacués calédoniens (AVEC).